



LETTRE OUVERTE

Hôtel de Matignon,
À l'attention de Madame la Première Ministre,
Élisabeth Borne
57, rue de Varenne
75700 Paris

Paris, le mardi 30 mai 2023

Madame la Première Ministre,

Nous avons pris connaissance du plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre présenté par votre Gouvernement le lundi 22 mai en Conseil national de la transition écologique.

En tant que représentant national des experts de la maintenance et, de fait, acteurs de la décarbonation, nous souhaitons réagir à la stratégie globale imaginée par l'exécutif.

Nous avons bien compris les enjeux et en particulier la nécessaire accélération de la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour tenir les engagements de la France qui doit maintenant diminuer ses émissions de 55% d'ici à 2030 (par rapport à 1990), ce qui suppose de doubler le rythme actuel de baisse des émissions.

En revanche, nous sommes extrêmement surpris par le décalage entre vos annonces et la réalité. Il ne suffit pas d'énoncer des intentions pour qu'elles se concrétisent.

Vous annoncez une finalisation de la stratégie « dans le courant du mois de juin », c'est-à-dire demain. Mais comment peut-on envisager d'appréhender de tels sujets dans des délais aussi courts ? À moins de réduire à la portion congrue le temps de la concertation et avec les conséquences imaginables en termes de répercussions sur la vie quotidienne de nos concitoyens et l'avenir de nos entreprises.

Vous indiquez que « Nous ne sommes pas dans un exercice de planification descendant ». Mais n'est-ce pas justement ce que vous faites en présentant votre plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui stigmatise déjà certaines technologies alors que vous annoncez dans le même temps que : « de nouvelles réunions vont se tenir, notamment entre les ministères et les différentes filières pour affiner le plan ». Comprenez nos interrogations. Prenez le temps de la concertation. Nous sommes pour la co-construction.

Nous concevons la pertinence d'exprimer la méthode, mais nous nous interrogeons sur cette vision très macro-économique du plan d'action du Gouvernement. Nos entreprises ont besoin d'objectifs clairs, pour mettre en œuvre des actions précises qui soient adaptées à leur contexte économique et qu'elles puissent se coordonner au sein de leurs filières.

À de multiples reprises, nous avons alerté vos services sur les effets déplorables des annonces à l'emporte pièce. L'enjeu n'est pas de supprimer tel ou tel type de système de chauffage, mais de proposer un accompagnement à la transition énergétique qui soit réfléchi, préparé, concerté, accompagné, suivi, mesuré.

Vos annonces ont des effets extrêmement anxiogènes sur nos clients et sur les chefs d'entreprise que nous représentons.

La vision technocratique et simpliste d'exclure les chaudières gaz à court terme en les réduisant à une dimension « fossile » parce qu'elles peuvent fonctionner au gaz fossile, c'est oublier un peu vite que ce sont des générateurs qui fonctionnent aussi bien au biométhane ou à l'hydrogène, au bois et même à l'électricité. Où est la cohérence alors d'investir sur nos nouvelles filières énergétiques en plein essor autour de l'hydrogène et du biométhane ? Pour les réserver aux industriels ? Quel avenir pour les solutions hybrides ?



La chaudière à Très Haute Performance Énergétique (THPE) compte tenu de ses performances, de sa facilité d'installation et de réparabilité, de sa durabilité (20 ans en moyenne) est une excellente solution de transition pour remplacer facilement les 6 millions de chaudières « Basse Température (BT) » existantes. Passer d'une BT à une THPE c'est 20 à 30% de consommation en moins immédiatement (chiffres ADEME). Techniquement c'est réalisé en une demi-journée tout au plus.

Tous les professionnels et tous nos industriels partenaires sont d'accords sur le sujet. Il faut avancer à bon pas pour atteindre nos objectifs de décarbonation à l'horizon 2050, mais pas trop vite. Et la THPE est une parfaite solution de transition progressive de nos modèles économiques et énergétiques permettant aisément de réduire drastiquement notre bilan carbone dans le logement. Il faut cesser ces annonces intempestives d'interdiction des chaudières.

Avec plus de 38 000 interventions quotidiennes chez nos clients, nous pouvons vous assurer de notre parfaite vision des différents effets des annonces de votre gouvernement. Et nous pouvons vous affirmer que nos clients « chaudières » ne savent plus quoi penser et qu'ils sont particulièrement vulnérables face aux éco-délinquants.

Au sujet des Pompes à chaleurs (PAC). C'est une excellente technologie (notamment bien adaptée pour le logement neuf), bien maîtrisée mais qui nécessite une grande attention pour en maintenir les effets attendus.

Nous estimons que plus de 50% des PAC installées actuellement ne sont pas entretenues. Une étude récente menée par le SYNASAV démontre qu'une PAC non entretenue a une surconsommation de plus de 20% dès la deuxième année (sans parler de l'impact sur la durée de vie de l'appareil).

Attention à la précarisation des bénéficiaires de la PAC fortement sponsorisée. Nos entreprises signalent la recrudescence du nombre de bénéficiaires de ces aides, confrontés à des difficultés financières pour prendre en charge les réparations de leur installation en panne (majoritairement pour cause d'absence d'entretien). Non entretenue, une PAC peut rapidement tomber en panne (sous 2 à 3 ans) engendrant des coûts de réparation dépassant rapidement le millier d'euros. Nos entreprises signalent la multiplication des devis sans-suite et les impayés. On constate donc une dérive inquiétante pour une catégorie de la population alors qu'elle est la plus fragile. Pour nous, représentants des professionnels de la maintenance, l'accès à un habitat digne pour chacun est une clause non négociable. Une réflexion doit s'engager sur une obligation d'entretien annuel des pompes à chaleur.

Alors attention à ne pas précariser ces personnes. Qui plus est dans un contexte inflationniste qui pourrait laisser penser que de s'abstenir de faire entretenir sa PAC serait une économie alors que c'est tout l'inverse.

Nous avons alerté vos services sur ces questions.

De même nous vous avons fait remonter nos problématiques de compétences des techniciens. Majoritairement nos équipes techniques sont formées sur l'hydraulique et à l'électricité pour être en capacité d'intervenir sur les chaudières. La pompe à chaleur c'est une autre technologie : la thermodynamique. Cela signifie qu'il faut anticiper une bascule progressive des compétences d'une technologie à une autre.

Nous avons fait une étude en interne sur le sujet. Pour pouvoir basculer un technicien d'une technologie à une autre c'est un coût pour l'entreprise d'environ 10 000 € par technicien en intégrant le coût et le temps de formation technique (connaissances et formation fabricants), l'outillage et les équipements de mesures etc.

Ce n'est pas tout, pour des raisons de poids et de taille des équipements, l'entreprise devra changer de types de véhicules pour ses techniciens.

Le temps d'intervention pour une maintenance est beaucoup plus long pour une PAC. Là où un technicien pouvait faire 7 à 8 visites d'entretien par jour pour une chaudière, nous sommes plus sur une base de 4 équipements entretenus par jour par technicien. Sur le plan habilitation et travail administratif, la gestion des fluides frigorigènes est un vrai sujet impactant l'organisation de l'entreprise.

Nous attirons également votre attention et celle de votre gouvernement sur le volet formation. Avec 12 millions de foyers concernés on ne basculera pas brutalement d'une technologie à une autre. Il est donc impératif de prendre grand soin des filières de formation et de leur adaptation progressive aux besoins des entreprises. Attention à ne pas déstabiliser nos filières de formation.

Enfin, n'oublions pas que, la plus décarbonée des énergies, c'est celle qui n'est pas consommée. La maintenance étant la clé de l'efficacité des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, la généralisation d'une obligation annuelle d'entretien de toutes les PAC installées et à venir devrait être une priorité du Gouvernement.

Vous l'aurez compris, Madame la Première Ministre, le SYNASAV, avec ses professionnels de la maintenance, assume ses responsabilités pour relever les défis sociétaux qui nous obligent.

Par cette lettre ouverte, nous vous rappelons que nous continuerons à jouer pleinement notre rôle d'Organisation professionnelle à savoir vous alerter, rester force de propositions, partager notre expertise pour éclairer vos prises de décisions.

Mais cela suppose de votre part et de la part des membres de votre Gouvernement de prendre le temps de nous écouter et de confronter nos points de vue pour vous permettre de prendre les bonnes décisions ou à tout le moins, les moins mauvaises. Nous ne pouvons pas rester suspendus aux déclarations évasives et contradictoires pour bâtir l'avenir.

Comptant sur votre compréhension et demeurent à votre entière disposition

Nous vous prions de croire, Madame la Première Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Roland BOUQUET
Président

